

HEURE DE QUESTIONS

Auteur UDC, par Gregory LOGEAN
Objet Subsidés caisse-maladie : il faut corriger les effets de seuil
Date 12/10/2020
Numéro 2020.10.297

L'échelle des revenus pour les subsidés d'assurance-maladie 2020 ne compte plus que 4 niveaux de taux contre 7 en 2019. Cette nouvelle situation crée un effet de seuil très (trop) important. Une personne peut perdre plus de 2'000.00 (ou plus de 4'000.00 s'il s'agit d'un couple) de subside car elle se trouve pour 100.00 en-dessus du seuil. Le passage entre le seuil à 50% et celui à 5% est trop important.

Dès lors, le Conseil d'Etat va-t-il corriger l'échelle des revenus pour 2021 en prévoyant davantage de niveaux de taux de subventionnement ?